



SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DEVAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian LEVEL.

Présents : Françoise BARRAUD ; Christophe DAGOUNEAU ; Sophie CHAIZY ; Véronique NEXON ; Christian LEVEL ; Frédéric ROY ; Cyril RENARD ; Tyfanie TISSIER ; Stéphane DURAND ; Leïtitia LANCON ; Frédéric MAILLAULT.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Tyfanie TISSIER

Convocation du : 04/03/2021

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2020

Monsieur Christian LEVEL, Maire, ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil Municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 18/12/2020.

Le conseil municipal approuve ledit compte rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il peut rajouter un point à l'ordre du jour.

Le Conseil acceptant cette proposition, il propose de traiter ce point après l'ordre du jour.

II. DELIBERATION N° 2021_001 : PLAN DE FINANCEMENT FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'établir le plan de financement pour le dossier du Fonds de Concours.

Plan de financement :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
ALTRAD MEFRAN	20 823.00	FONDS DE CONCOURS	10 411.50

BRIZE	5 001.36	FONDS DE CONCOURS AUTOFINANCEMENT	2 500.68 12 912.18
TOTAL	25 824.36	TOTAL	25 824.36

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter ce plan de financement sous réserve de l'accord des subventions.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

III. DELIBERATION N° 2021 002 : PLAN DE FINANCEMENT DETR « TERRAIN DE JEUX »

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour le dossier « TERRAIN DE JEUX »

	MONTANT H.T	%
<u>DÉPENSES</u>		
ALTRAD MEFRAN	20 823.00	
BRIZE	5 001.36	
BRIZE	4 514.40	
TOTAL DÉPENSES :	30 338.36	100
<u>RESSOURCES</u>		
SUBVENTION :		
Autres financements (à préciser) :		
DETR	18 203.02	60
Autofinancement :	12 135.34	40
TOTAL RESSOURCES :	30 338.36	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de valider ce plan de financement sous réserve de l'accord des subventions sollicitées.
- Autorise le Maire à faire la demande de DETR correspondante
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

IV. DELIBERATION N° 2021_003 : PLAN DE FINANCEMENT DSIL
« PRESBYTERE »

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES		
AUVRAY JEROME	13 909.09	
BRIZE PATRICK	13 050.00	
SARL CIBIK	13 700.39	
DURAND DAVID	13 510.00	
VEJUX PHILIPPE	3 142.00	
SARL BOUDOT	8 802.08	
SARL CIBIK	6 266.45	
SARL BOUDOT	1 945.09	
ALTRAD MEFRAN	2 550.00	
BUTEAU	2 072.08	
EOVIS	395.79	
TRAVAUX IMPREVUS	8 000.00	
TOTAL DÉPENSES :	87 642.77	100
RESSOURCES		
SUBVENTION :		
Autres financements (à préciser) :		
DSIL	70 114.22	80
Autofinancement :	17 528.55	20
TOTAL RESSOURCES :	87 642.77	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Décide de valider ce plan de financement sous réserve de l'accord des subventions sollicitées.
- Autorise le Maire à faire la demande de DSIL correspondante
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

V. DELIBERATION N° 2021_004 : PLAN DE FINANCEMENT DETR
« ACHAT LOGICIEL CIMETIERE ET ORDINATEUR »

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour le dossier « ACHAT LOGICIEL CIMETIERE ET ORDINATEUR »

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES		
LOGICIEL	2 491.00	
OPTION	2 417.00	
PROCEDURE REPRISE	3 492.00	
PROCEDURE REPRISE 2024	2 023.00	

VIII.DELIBERATION N° 2021 007 : AFFECTATION ET PLAN DE FINANCEMENT DE LA DCE 2020

Suite à l'information du montant de la DCE 2020, il convient d'affecter celle-ci et de prévoir un plan de financement pour les travaux.

	MONTANT H.T	%
<u>DÉPENSES</u>		
BRIZE	6 900.00	
TOTAL DÉPENSES :	6 900.00	100
<u>RESSOURCES</u>		
SUBVENTION :		
Autres financements (à préciser) :		
DCE	5 493.00	79.60
Autofinancement :	1 407.00	20.40
TOTAL RESSOURCES :	6 900.00	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- D'affecter la DCE 2020
- D'approuver le plan de financement proposé

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

IX. DELIBERATION N° 2021 008 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de Devay de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune de Devay.
- Le Conseil Municipal), après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

